L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLÉANS.
VENDREDI, 11 MARS 1887.

PETITES ANNONCES.

DEMANDES.

Demande d'emploi.—Deux jeunes Français désireraient trouver un emploi quelconque dans une famille, dans un hôtel ou un restaurant. Ils se rendront très utiles à leur patron et se contenteront d'un modique salaire. S'adresser à M. Garreau, coin Bourbon et Conti.
11 mars—10f

A VENDRE

A vendre—Le salon de liqueurs connu sous le nom de "Erhard Exchange," situé 46 Passage de la Bourse. Pour les conditions, s'adresser sur les lieux. 6mars—

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Martha Ann Wycoff, femme décédée de Charles E. Nash.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 18,608—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Thos Dunne, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN,
3mars—8 12 17 Greffier.

Succession de F. W. Dille.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 15,154—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par John Ueber et John V. Spengler, exécuteurs testamentaires de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
W. J. MCGEEHAN,
3mars—3 8 12 Greffier

Succession de James L. Morrison.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 18 616—Division F—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Thomas Duffy, Sheriff Civil et public dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
6 mars—6 11 15

Succession de Giovanni Messina.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 19,537—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Joseph Deapositio, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
6mars—6 11 15.

Succession de Mary Mitchell.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 18,707—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Thos Dunne, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
6mars—6 11 15.

Succession de F. W. Dille.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 15,154—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par John Ueber et John V. Spengler, exécuteurs testamentaires de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN,
3mars—3 8 12 Greffier

Succession de James L. Morrison.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 18 616—Division F—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Thomas Duffy, Sheriff Civil et public dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
2 mars—2 6 11.

Succession de Giovanni Messina.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 19,537—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Joseph Deapositio, executeur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
6mars—6 11 15.

Succession de Mary Mitchell.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 18,707—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Thos Dunne, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
6mars—6 11 15.

GROS LOT

$150,000

L. S. L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public, au capital de $1,000,000.

La création de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire énorme, et reconnue par la présente Constitution de l'Etat adoptée le 2 décembre 1879.

CERTIFICAT.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et trimestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus parfaite loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons la fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early

TOUS LES LOTS GAGNANTS
PAYES EN PLEIN

Sur présentation au bureau de la compagnie, ou sur n'importe quelle banque nationale à la Nouvelle-Orléans.

GRANDE CHANCE

—POUR—

UNE FORTUNE

Grand Tirage Mensuel

CLASSE C.

—DE—

LA COMPAGNIE DE

LOTERIE

DE L'ETAT

DE LA LOUISIANE

AURA LIEU A LA

Ille-Orléans,

ARDI, 15 MARS 1887.

9 Lots, montant en tout à

$535,000.

Le tirage commencera positivement
ONZE HEURES A. M.,
—A—
L'ACADEMIE DE MUSIQUE,
NOUVELLE-ORLÉANS.

VOYEZ LE PLAN.

PLAN EXTRAORDINAIRE,

100,000 Billets, à $10 le Billet.

DEMI-BILLET $5, CINQUIEME DE BILLET $2, DIXIEME DE BILLET $1.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

D. Negrotto, Jr., vs. Christ. Nungesser.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 20,137—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 9 avril 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Une certaine portion de terre dans le Quatrième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'île bornée par les rues St. Denis, Washington, Sixième et St. Patrick, désignée comme l'lot No 283, la dite portion de terre étant la plus grande partie du lot original numéro trente et un dans l'île le plus près de la rue Washington; la dite portion de terre du lot susmentionné étant une mesure vingt-sept pieds, six pouces de face à la rue St. Denis sur une profondeur de cent cinquante pieds, acquis par le défendeur de Orloff Lake, par acte passé par devant Joseph H. Spearing, notaire, le 12 janvier 1886.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
9mars—9,16,23,30—3,4,5,6,7,8,9avril

ANNONCE JUDICIAIRE.

William McNamara vs Mme Margaret Cordell, veuve d'Edmond Nolan.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 20,181—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasine, entre la rue Gravier et la Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 9 avril 1887, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, situé dans le faubourg Franklin, Troisième District de cette ville, désigné comme numéro quinze, dans l'îlet numéro quatre, sur un plan original fait par le voyer de ville, le quatorze février de mai 1831, déposé au l'étude de feu Carlisle Pollock, notaire en cette ville, le 30 mai 1831, et borné par les rues Champs-Elysées Villeré (anciennement Gimel) Roberts (anciennement Saint-Jean-Baptiste) et Maigny; le dit lot mesure au pied anglais, quarante pieds de face aux Champs Elysées, entre Villeré et Robertson, sur une profondeur de cent vingt pieds borné en haut par le lot numéro seize et en bas par le lot numéro quatorze, et dans le fond par le lot numéro dix-huit.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages qui y appartiennent.

Acquis par feu Edmond Meehan de Rhodie Brans, épouse d'Oliver Spriggs par acte passé pardevant Michael Gornon, notaire, en cette ville, en date du 26ème jour d'octobre A. D. 1850.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
8 mars—8,15,22,29—avril 5,9.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Bridget Hennegan vs Jeremiah Joseph Healy, son mari.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 19,135—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade rue des Magasins, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, MARDI, 22 mars, 1887, à midi, les propriétés décrites ci-dessous, à savoir :

1° Cinq terrains situés dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Canal, Gasquet, Napoléon et Solomon, désignés comme lots numéros 14, 15, 16, 17 et 18, et mesurant comme suit :

Les lots numéros 14, 15 et 16 mesurent chacun trente deux pieds de face à la rue Canal, sur cent huit pieds de profondeur. Le dit lot No 14 jouxtant le coin des rues Napoléon et Canal. Le lot numéro 17 mesure 31 pieds 11 pouces et une ligne de face à la dite rue du Canal, sur 108 pieds de profondeur et le lot No 18 mesure 31 pieds 11 pouces de face à la dite rue du Canal, sur 108 pieds de profondeur. Le tout d'après un plan dressé par L. H. Pilie, daté le 15 décembre 1869 et déposé au bureau de M. J. Ker, notaire public, ensemble avec les droits, privilèges y appartenant.

2° Deux terrains situés dans le Premier District de cette ville, dans le fond, désignés par les numéros cinq et six, dans l'îlet numéro trente neuf qui est borné par les rues Canal, Gasquet, Solomon et Napoleon, avant chacun, en mesure anglaise, vingt six pieds de face à la rue Canal sur cent cinq pieds de profondeur d'après un plan lithographique annexé à un acte passé pardevant Edward Bartett, notaire en cette ville le vingt six avril 1867. Le dit lot étant connu et désigné comme lot No 784 sur le nouveau plan de la ville ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations, droits, circonstances, privilèges et avantages y appartenant.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
16fev—16 23—2 9 16 22mars.

AVIS AUX CREANCIERS

ETATDE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans.—Rudolph Schmutz vs ses créanciers—No 20 295—Division A—Ordre de Cour—Qu'une réunion des biens du petitionnaire Rudolph Schmutz soit et est acceptée par la cour pour le bénéfice de ses créanciers et il est ordonné que ladite réunion soit convoquée pardevant Théodore A. Bakewell, notaire, en cette ville, à son bureau, 94 rue du Camp, Mardi, le 12me jour d'avril 1887, à 11 heures A. M. dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire de nommer un syndic, et de voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes les poursuites judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 10 mars 1887.
(Signé) A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme : JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
11mars—3f en 10 jours.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—Rudolph Schmutz vs ses créanciers—No 20,296—Division A—Ordre de Cour—Qu'une réunion des biens du petitionnaire Rudolph Schmutz soit et est acceptée par la cour pour le bénéfice de ses créanciers et il est ordonné que ladite réunion soit convoquée pardevant Théodore A. Bakewell, notaire, en cette ville, à son bureau, 94 rue du Camp, Mardi, le 12me jour d'avril 1887, à 11 heures A. M. dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire de nommer un syndic, et de voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes les poursuites judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 10 mars 1887.
(Signé) A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme : JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
11mars—3f en 10 jours.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—Gustave Hawkins vs ses créanciers—No 20,297—Division B—Ordre de Cour—Qu'une réunion des biens du petitionnaire William C. Marwick soit ordonnée par la cour pour le bénéfice de ses créanciers et il est ordonné que ladite réunion soit convoquée pardevant Charles Louque, notaire, en cette ville, à son bureau, 94 rue du Camp, Mardi, le 12me jour de mars 1887, à 11 heures A. M., et que dans l'intervalle toutes les poursuites judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire William C. Marwick soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 18 février 1887.
Signé W. T. HOUSTON, Juge.
Pour copie conforme : JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
19 fév—19 26—mars 5 12

W. M. Mayewski vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 19,310—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le premier compte présenté par Thomas Duffy, Sheriff Civil et public dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
2 mars—2 6 11.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—Barbara Glaser, veuve de Adolphe Nickel vs ses créanciers—No 20,367. Division D—Ordre de Cour—La cession des biens de la présente pétitionnaire, Barbara Glaser, veuve de Adolphe Nickel, est jugée acceptée par la cour au bénéfice de ses créanciers et il est ordonné que une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Marcel T. Ducros, notaire en cette ville le 22me jour de mars 1887, à 11 heures A. M. dans le but de délibérer sur les affaires de la dite pétitionnaire et d'être un ou plusieurs syndics et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens de la dite pétitionnaire soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 7 mars 1887.
Signé N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
9mars—3f en 10j

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Wm C. Hardwick vs ses créanciers—No 20,248—Division B—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire, William C. Hardwick, soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné que une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Nicholas B. Trist, notaire en la Ville de la Nlle Orléans le lundi, 28me jour de mars 1887, à 11 heures A. M., à l'effet de délibérer sur les affaires dudit pétitionnaire, pour nommer un syndic et de voter sur toutes autres matières qui pourraient leur être soumises, et sur son application pour une décharge, et que Charles Louque, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents. Et il est de plus ordonné que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire William C. Marwick soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 18 février 1887.
Signé W. T. HOUSTON, juge.
Pour copie conforme : JAS. D. RANKIN, Député greffier.
19 fév—19 26—mars 5 12

W. M. Mayewski vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 19,310—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le premier compte présenté par Thomas Duffy, Sheriff Civil et public dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
2 mars—2 6 11.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—Mme Barbara Glaser, veuve de Adolphe Nickel vs ses créanciers—No. 20,367. Division D—Ordre de Cour—La cession des biens de la présente pétitionnaire, Barbara Glaser, veuve de Adolphe Nickel, est jugée acceptée par la cour au bénéfice de ses créanciers et il est ordonné que une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Marcel T. Ducros, notaire en cette ville le 22me jour de mars 1887, à 11 heures A. M. dans le but de délibérer sur les affaires de la dite pétitionnaire et d'être un ou plusieurs syndics et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens de la dite pétitionnaire soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 7 mars 1887.
Signé N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Députe Greffier.
9mars—3f en 10j

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Wm C. Hardwick vs ses créanciers—No 20,248—Division B—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire, William C. Hardwick, soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné que une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Nicholas B. Trist, notaire en la Ville de la Nlle Orléans le lundi, 28me jour de mars 1887, à 11 heures A. M., à l'effet de délibérer sur les affaires dudit pétitionnaire, pour nommer un syndic et de voter sur toutes autres matières qui pourraient leur être soumises, et sur son application pour une décharge, et que Charles Louque, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents. Et il est de plus ordonné que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire William C. Marwick soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 18 février 1887.
Signé W. T. HOUSTON, juge.
Pour copie conforme :
JAS. D. RANKIN, Député greffier.
19 fév—19 26—mars 5 12

W. M. Mayewski vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 19,310—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le premier compte présenté par Thomas Duffy, Sheriff Civil et public dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
2 mars—2 6 11.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—Barbara Glaser, veuve de Adolphe Nickel vs ses créanciers—No 20,367. Division D—Ordre de Cour—La cession des biens de la présente pétitionnaire, Barbara Glaser, veuve de Adolphe Nickel, est jugée acceptée par la cour au bénéfice de ses créanciers et il est ordonné que une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Marcel T. Ducros, notaire en cette ville le 22me jour de mars 1887, à 11 heures A. M. dans le but de délibérer sur les affaires de la dite pétitionnaire et d'être un ou plusieurs syndics et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens de la dite pétitionnaire soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 7 mars 1887.
Signé N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Députe Greffier.
9mars—3f en 10j

Jos A. Renshaw vs ses créanciers.

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans. Jas. A. Renshaw vs ses créanciers No 20,268, Division A.—Ordre de Cour.—Que la cession de propriété offerte par Jas. A. Renshaw, soit acceptée pour ses créanciers, par W. B. Sommerville, Esq., avocat et conseiller soit nommé pour représenter les créanciers du dit failli, absents; qu'une assemblée des créanciers du dit Renshaw, soit tenue devant Dimas Villeré, notaire public en cette ville, le jeudi, 24 mars, 1887, à 11 heures A. M. pour délibérer, sur les affaires du dit insolvent et que dans l'intervalle toutes les procédures judiciaires contre le dit Renshaw et ses créanciers soient suspendues, et que Frank L. Place, soit appointé syndic provisoire.

Nouvelle-Orléans, Lne., 21 février 1887.
(Signé) A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie exacte;
JAS. D. RANKIN, Député greffier.
23 fév—3f ep10

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Britton & Mayson vs leurs créanciers—No 20,329, division C — Ordre de Cour — Qu'une réunion des créanciers des pétitionnaires, la raison commerciale de Britton & Mayson, composée de John D. Britton, résidant de cette ville, et John R. Mayson résidant de l'Etat du Mississippi, soit convoquée et tenue pardevant André Herojne, notaire en cette ville, le LUNDI, 21me jour d'avril 1887, à 11 heures A. M., pour prendre en considération et délibérer sur l'application des dits pétitionnaires pour un répit, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre les personnes et les biens des dits pétitionnaires soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 10 mars 1887.
(Signé) A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
11mars—3f en 10 jours.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—F. P. Richters vs ses Créanciers—No 20,395—Ordre de Cour—La cession de biens du pétitionnaire, Peter Richters, est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers; et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit convoquée et est ici ordonné devant Benjamin Ory, notaire public en cette ville, le MARDI, 22ème jour de mars 1887, à 11 heures du matin, dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, et d'être un syndic ou de voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises; et en attendant que toutes les procédures judiciaires contre la personne aussi bien que contre les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.

Nouvelle Orléans 7 mars 1887.
(Signé) A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier,
8 mars—3f en 10j

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Luigi Capuano vs Ses Créanciers—No 20,340—Division A—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Luigi Capuano soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Benjamin Ory, notaire, en cette ville, le MARDI, 15ème jour de mars 1887, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, d'être un syndic et de voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises, et en acceptant que toutes les procédures judiciaires contre le personne soient suspendues.

Nouvelle Orléans, 7 mars 1887.
(Signé) A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
8 mars—3f en 10j

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Rudolph Schmutz vs ses créanciers—No 20,295—Division A—Ordre de Cour—Qu'une réunion des biens du petitionnaire Rudolph Schmutz soit et est acceptée par la cour pour le bénéfice de ses créanciers et il est ordonné que ladite réunion soit convoquée pardevant Théodore A. Bakewell, notaire, en cette ville, à son bureau, 94 rue du Camp, Mardi, le 12me jour d'avril 1887, à 11 heures A. M. dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire de nommer un syndic, et de voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes les poursuites judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 7 mars 1887.
(Signé) A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme :
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
8 mars—3f en 10j

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Britton & Mayson vs leurs créanciers—No 20,329, division C — Ordre de Cour — Qu'une réunion des créanciers des pétitionnaires, la raison commerciale de Britton & Mayson, composée de John D. Britton, résidant de cette ville, et John R. Mayson résidant de l'Etat du Mississippi, soit convoquée et tenue pardevant André Herojne, notaire en cette ville, le LUNDI, 21me jour d'avril 1887, à 11 heures A. M., pour prendre en considération et délibérer sur l'application des dits pétitionnaires pour un répit, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre les personnes et les biens des dits pétitionnaires soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 10 mars 1887.
(Signé) A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
11mars—3f en 10 jours.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—F. P. Richters vs ses Créanciers—No 20,395—Ordre de Cour—La cession de biens du pétitionnaire, Peter Richters, est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers; et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit convoquée et est ici ordonné devant Benjamin Ory, notaire public en cette ville, le MARDI, 22ème jour de mars 1887, à 11 heures du matin, dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, et d'être un syndic ou de voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises; et en attendant que toutes les procédures judiciaires contre la personne aussi bien que contre les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.

Nouvelle Orléans 7 mars 1887.
(Signé) A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier,
8 mars—3f en 10j

ANNONCE JUDICIAIRE.

Jas. A. Renshaw vs ses créanciers.

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans. Jas. A. Renshaw vs ses créanciers No 20,268, Division A.—Ordre de Cour.—Que la cession de propriété offerte par Jas. A. Renshaw, soit acceptée pour ses créanciers, par W. B. Sommerville, Esq., avocat et conseiller soit nommé pour représenter les créanciers du dit failli, absents; qu'une assemblée des créanciers du dit Renshaw, soit tenue devant Dimas Villeré, notaire public en cette ville, le jeudi, 24 mars, 1887, à 11 heures A. M. pour délibérer, sur les affaires du dit insolvent et que dans l'intervalle toutes les procédures judiciaires contre le dit Renshaw et ses créanciers soient suspendues, et que Frank L. Place, soit appointé syndic provisoire.

Nouvelle-Orléans, Lne., 21 février 1887.
(Signé) A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie exacte;
JAS. D. RANKIN,
23 fév—3f ep10 Député greffier.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

C. Boyle & Co. vs John D. O'Neil.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 20,291—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, et avec le consentement des parties, je vendrai à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins entre Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 15 mars 1887, à midi, la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Tous les droits, titres et intérêts du défendeur dans un certain bail du magasin ou local, au coin des rues Calliope et Liberté. Le dit bail est fait à partir du 15 décembre 1886 au 15 décembre 1887 à raison de $40 par mois.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
2mars—2,8,12,13

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente importante par le Shérif civil de la propriété de valeur connue comme le

KENTUCKY COTTON PRESS,

Ensemble avec une machine à comprimer le coton, chaudières, etc., dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, Bellechasse, St Thomas et Terpsichore, attenant de mort-nu de feu Jacques Lemarie, connue la

ANCHOR COTTON YARD,

Dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, St. Thomas, St-Thérèse et Bellechasse.

A crédit
Dans l'affaire de
H. H. Hall et J. B. Hill, exécuteurs testamentaires etc., vs. Keenan et Slawson.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 20,263—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasine, entre la rue Gravier et la Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 9 avril 1887, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, situé dans le faubourg Franklin, Troisième District de cette ville, désigné comme numéro quinze, dans l'îlet numéro quatre, sur un plan original fait par le voyer de ville, le quatorze février de mai 1831, déposé au l'étude de feu Carlisle Pollock, notaire en cette ville, le 30 mai 1831, et borné par les rues Champs-Elysées Villeré (anciennement Gimel) Roberts (anciennement Saint-Jean-Baptiste) et Maigny; le dit lot mesure au pied anglais, quarante pieds de face aux Champs Elysées, entre Villeré et Robertson, sur une profondeur de cent vingt pieds borné en haut par le lot numéro seize et en bas par le lot numéro quatorze, et dans le fond par le lot numéro dix-huit.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages qui y appartiennent.

Acquis par feu Edmond Meehan de Rhodie Brans, épouse d'Oliver Spriggs par acte passé pardevant Michael Gornon, notaire, en cette ville, en date du 26ème jour d'octobre A. D. 1850.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
8 mars—8,15,22,29—avril 5,9.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Bridget Hennegan vs Jeremiah Joseph Healy, son mari.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 19,135—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade rue des Magasins, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, MARDI, 22 mars, 1887, à midi, les propriétés décrites ci-dessous, à savoir :

1° Cinq terrains situés dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Canal, Gasquet, Napoléon et Solomon, désignés comme lots numéros 14, 15, 16, 17 et 18, et mesurant comme suit :

Les lots numéros 14, 15 et 16 mesurent chacun trente deux pieds de face à la rue Canal, sur cent huit pieds de profondeur. Le dit lot No 14 jouxtant le coin des rues Napoléon et Canal. Le lot numéro 17 mesure 31 pieds 11 pouces et une ligne de face à la dite rue du Canal, sur 108 pieds de profondeur et le lot No 18 mesure 31 pieds 11 pouces de face à la dite rue du Canal, sur 108 pieds de profondeur. Le tout d'après un plan dressé par L. H. Pilie, daté le 15 décembre 1869 et déposé au bureau de M. J. Ker, notaire public, ensemble avec les droits, privilèges y appartenant.

2° Deux terrains situés dans le Premier District de cette ville, dans le fond, désignés par les numéros cinq et six, dans l'îlet numéro trente neuf qui est borné par les rues Canal, Gasquet, Solomon et Napoleon, avant chacun, en mesure anglaise, vingt six pieds de face à la rue Canal sur cent cinq pieds de profondeur d'après un plan lithographique annexé à un acte passé pardevant Edward Bartett, notaire en cette ville le vingt six avril 1867. Le dit lot étant connu et désigné comme lot No 784 sur le nouveau plan de la ville ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations, droits, circonstances, privilèges et avantages y appartenant.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
16fev—16 23—2 9 16 22mars.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Caroline K. Sprouls, née Kansen.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 19,453—En vertu d'un ordre de vente date 23 février 1887, à moi adressé par l'Hon Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le SAMEDI, 12 mars 1887, à 10,30 A. M., de la propriété ci-dessous décrite, à savoir :

A non entrepôt rue Ste-Anne entre Royale et Chartres, dans le second district de cette ville, une pendule, un pot en argent, deux cha